

# Code de vie de l'école de la Sablière

*Parce qu'à l'école de la Sablière nous croyons qu'il est important de :*

- *se respecter;*
- *respecter les autres;*
- *respecter les biens et l'environnement;*

*parce que nous croyons qu'il est important d'apprendre à :*

- *être responsable;*
- *fournir un effort soutenu;*
- *accomplir un travail bien fait;*

*en tout temps, j'adopte un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'envers mes pairs. Je suis poli (e) et respectueux (respectueuse) autant dans mes gestes que dans mes paroles. J'utilise un langage adéquat. J'utilise également des moyens pacifiques pour régler mes conflits.*

*L'intimidation<sup>1</sup> et la violence, c'est tolérance 0.*

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

*Nous demandons à tous les élèves de respecter le code de vie ci-dessous.*

## **1. En provenance de la maison...**

- 1.1 J'arrive sur la cour à 8h00 le matin et à 12h46 au retour du diner, car la surveillance débute à ces moments-là.
- 1.2 Je porte des vêtements adéquats au milieu scolaire, appropriés à la saison et sans message et/ou symbole de violence.
- 1.3 En classe, j'apporte une collation saine (ex. : fruits, légumes, produits laitiers, légumineuses, aliments à grains entiers, etc.).  
**En tout temps, les graines de tournesol en écailles ainsi que toute la famille des arachides et les noix sont défendues à l'école pour cause d'allergie (Epipen).**
- 1.4 En tout temps, je laisse les appareils électroniques à la maison hormis sous permission spéciale du personnel.
- 1.5 Avec la permission de l'adulte en autorité, il m'est permis de filmer, de photographier ou d'enregistrer un autre élève ou un intervenant scolaire.



<sup>1</sup>Intimidation : Tout comportement parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (définition tirée de la Loi 56).



## **2. Sur la cour d'école...**

- 2.1 Je circule en marchant (la bicyclette est barrée à l'endroit prévu et tout ce qui est à roulettes se retrouve dans mes mains que ce soit une planche à roulettes ou une trottinette...).
- 2.2 Au son de la cloche, je prends mon rang rapidement et calmement.

## **3. Dans l'école...**

- 3.1 J'arrive à l'heure en classe.
- 3.2 J'entre par la porte qui m'est assigné(e) et j'utilise l'escalier réservé à mon niveau.
- 3.3 Je circule en marchant à droite dans les corridors et dans les escaliers. Je me déplace en silence pendant les périodes de cours et en chuchotant pendant les entrées et les sorties.
- 3.4 Je fais attention au matériel de l'école qui m'est prêté (livres, ordinateur, etc.).
- 3.5 Je garde mon environnement propre.

## **4. Dans la classe...**

- 4.1 Je respecte les règles de classe. Je participe positivement à la vie de groupe.
- 4.2 Je réalise le travail demandé dans les délais. Je fournis les efforts nécessaires.



## **5. Au service de garde...**

- 5.1 Je respecte les mêmes règles de vie lorsque je suis au service de garde.

## **6. Au gymnase...**

- 6.1 J'apporte des vêtements identifiés autres que mes vêtements de classe dans un sac en tissu : souliers de course, chandail à manches courtes, pantalon sport ou short (élève du primaire).
- 6.2 J'arrive avec des vêtements adaptés aux cours d'éducation physique les jours prévus à l'horaire (élève du préscolaire).
- 6.3 Pour des raisons de sécurité, je laisse mes bijoux à la maison et j'attache mes cheveux.

## Conséquences possibles aux manquements à une règle de vie :

- Avertissements verbaux
- Avertissements écrits (billets)
- Geste de réparation
- Lettre d'excuses
- Réflexion
- Communication avec les parents
- Retenue
- Feuille de route
- Travaux complémentaires
- Travaux communautaires
- Présence lors de journées pédagogiques
- Rencontre avec la TES
- Rencontre avec la direction
- Période de probation avec signature d'un contrat dans lequel l'élève s'engage à ne plus poser des gestes de violence ou d'intimidation
- Suspension interne ou externe avec des travaux à la maison

**Chaque manquement entraîne une conséquence en lien avec le geste posé selon le profil de l'élève.**

*\*La gravité et/ou l'importance d'un geste posé par un élève peut entraîner une suspension immédiate. Cette décision appartient à la direction de l'école. Celle-ci peut également décider de toute autre mesure disciplinaire particulière en fonction de la nature et/ou de la gravité d'un événement. Les parents seront informés si une telle situation est nécessaire.*

J'ai le souci de bien réaliser mon travail et de fournir le maximum d'efforts pour atteindre ma réussite. Je m'engage à respecter le code de vie de l'école. J'ai pris connaissance de ce document.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ groupe : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent ou tuteur : \_\_\_\_\_